

Commission d'Appels d'Offres du 07 décembre 2020

Mairie de Vagney – Salle du conseil municipal – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Michaël ROHR, Yannick PIQUEE, Philippe CUNY, Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Karine CLAUDE, Dorine ROBERT, Jean-Michel PHILIPPE.

Etaient excusés :

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet : Marché public de l'exploitation de la chaufferie bois – analyse des offres.

1^{er}) Marché public de l'exploitation de la chaufferie bois – analyse des offres :

a) Données du marché

Michaël ROHR fait état des caractéristiques du marché d'exploitation de la chaufferie ainsi que des critères d'analyse des différentes offres reçues.

Date limite de réception des offres : vendredi 20 novembre 2020, 18h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 23 novembre 2020, 17h45.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation de la SPL X DEMAT, Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, Journal Officiel de l'Union Européenne.

Estimation financière du besoin : 620 000 € HT (sur la durée complète du marché public).

Caractéristiques techniques :

Service d'exploitation d'une chaufferie bois-gaz, du réseau de distribution et des sous-stations de la Commune de VAGNEY.

Marché de type P1, P2 et P3, chaufferie principale composée d'une chaudière bois de 1200 KW et de deux chaudières gaz de 1100 KW chacune, 7 sous-stations communales. L'objet du marché est notamment de faire assurer par le titulaire les prestations suivantes :

- Fourniture de l'énergie nécessaire au chauffage des bâtiments et à la production d'eau chaude sanitaire (poste P1) ;
- Conduite, surveillance et entretien courant des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire (poste P2) ;
- Réparation ou remplacement de tout équipement existant détérioré ou arrivant en fin de vie pendant la période du contrat (poste P3)

Le marché se compose d'un lot unique, et n'est pas décomposé en tranche.

Les variantes sont autorisées, sauf celles modifiant la durée du marché, et uniquement dans la mesure où une offre « de base » a été déposée par le candidat proposant la variante.

Le marché est conclu pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2021 (date prévisionnelle de début des prestations).

Critères d'évaluation :

- Valeur technique de la proposition : 35 points ;
- Prix : 40 points ;
- Engagement sur la mixité bois-gaz : 10 points ;
- Engagement sur les pertes réseaux : 10 points.

- Engagement sur le rendement calorifique de la chaudière bois : 5 points.

Le marché comporte 3 types de prix : les prix P1 concernent la fourniture de calories, les prix P2 concernent la maintenance et les prix P3 la remise en état ou le renouvellement des équipements.

b) Présentation et analyse des offres reçues :

Candidatures reçues :

Entreprise	Date de dépôt	Nature de l'offre
ENGIE	19/11/2020	Electronique
SOLOREC	20/11/2020	Electronique
DALKIA	20/11/2020	Electronique
IDEX	20/11/2020	Electronique

Chaque société a présenté une offre de base. L'entreprise ENGIE a proposé 2 variantes, et les entreprises SOLOREC et IDEX ont proposé 1 variante.

Suite à l'ouverture des plis réalisée le 23 novembre 2020 et à l'analyse réalisée par les services municipaux, Michaël ROHR distribue et expose le document d'analyse présentement joint. Il expose le barème des points à attribuer ainsi :

	notation
Moyens techniques et humains, qualification du personnel et de l'agence locale répondant au marché	5
Organisation générale de l'exploitation	5
Nombre d'heures prévisionnelles pour réaliser les prestations et nombre de techniciens affectés aux sites	5
Organisation pour la sécurité des usagers et des techniciens	1
Etablissement d'un exemple de relevé mensuel transmis à la Personne Publique	3
La sous-traitance utilisée pour l'exploitation	2
Programme P3 et actions proposées pour les économies d'énergie	5
Organisation locale de l'astreinte et cascade d'astreinte	2
Organisation et délais en cas de rupture partielle ou complète d'équipement	2
Qualité de l'information (traçabilité et reporting)	2
Les actions mises en place pour limiter les rejets dans l'environnement	3
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	35
Engagement sur la mixité minimale bois/Gaz	10
Engagement sur les pertes réseau maximal	10
Engagement sur le rendement calorifique de la chaudière bois	5
PRIX	40
NOTATION TOTALE	100

Concernant les pièces de candidature de chaque candidat, il remarque que chaque candidat fait état de sous-traitants sans fournir les documents de candidatures de chacun mais il est possible de ne demander ces documents qu'à l'entreprise qui sera retenue à l'issue de l'analyse des offres.

Compte-tenu des informations de candidature fournies par chaque entreprise candidate, qui sont conformes au code de la commande publique et aux articles 3 et 4 du règlement de consultation, il est jugé que chaque entreprise présente les capacités professionnelles et les garanties techniques et financières suffisantes pour que leur(s) offre(s) soi(en)t analysée(s).

En matière de moyens humains et techniques, chaque entreprise fait état de manière claire et complète des moyens dont elle dispose pour assumer les obligations contractuelles. La note maximale est proposée.

Concernant l'organisation générale de l'exploitation, chaque entreprise décrit dans son mémoire technique de manière complète et exhaustive la méthode retenue pour la prise en main du contrat et des installations et l'organisation de l'exploitation, en décrivant le fournisseur de plaquettes et en s'engageant sur le respect du cahier des charges concernant les contraintes de service ainsi que les caractéristiques techniques du bois à utiliser. La note maximale est proposée.

Concernant le nombre d'heures prévisionnelles pour réaliser les prestations, l'entreprise ENGIE a omis de délivrer l'information ce qui conduit à l'impossibilité d'attribuer de point. Les autres entreprises proposent des chiffres assez proches en termes de volume horaire de gestion : 450 pour SOLOREC, 487 pour DALKIA et 458 pour IDEX, leur attribuant ainsi respectivement 4,62, 5 et 4,7 points.

Concernant la sécurité des agents techniciens, chaque société a bien décrit l'organisation mise en place pour répondre aux exigences de sécurité des usagers et techniciens avec une méthodologie rigoureuse et une gamme de moyens complète et variée. La note maximale est proposée.

En matière de relevés mensuels transmis à la Commune, les entreprises délivrent des modèles de relevés assez clairs et synthétiques, parfois à adapter mais conformes aux attentes. Les documents fournis par SOLOREC et IDEX sont complets, il est donc proposé d'attribuer la note « excellent » soit 3 points. Les documents fournis par ENGIE et DALKIA sont relativement détaillés mais il manque une facture type, il est donc proposé d'attribuer la note « Bon » soit 2,1 points.

Dans le domaine de la sous-traitance, seule l'entreprise SOLOREC est précise sur l'ensemble des sous-traitants, les autres candidats fournissant la plupart mais non la totalité des sous-traitants avec plus ou moins de précision. Il est proposé d'accorder à SOLOREC la note « excellent » soit 2 points et aux autres entreprises la note « Bon » soit 1,4 points.

Concernant l'offre P3 et les économies d'énergie il est proposé d'attribuer à ENGIE la note « excellent » du fait d'un travail de proposition bien détaillé et adéquat, soit 5 points. Pour la variante n°2, il est proposé d'attribuer la note « moyen » du fait d'une proposition moins intéressante, soit 2 points.

Pour SOLOREC, en raison d'un travail moins poussé en termes d'économies d'énergie il est proposé d'attribuer la note « bon » soit 3,5 points.

Pour Dalkia, l'offre de base propose peu de pistes d'économies d'énergie, mais la variante un peu plus avec notamment une meilleure régulation des besoins de chauffage des bâtiments. Il est proposé d'attribuer la note « moyen » soit 2 points à l'offre de base, et la note « bon » soit 3,5 points à l'offre variante.

Pour IDEX, le travail de recherche tant sur l'offre de base que sur la variante est relativement détaillé avec bon nombre de propositions d'investissements afin d'optimiser la chaufferie ainsi que les consommations. Il est proposé d'attribuer la note « excellent » soit 5 points.

Concernant l'organisation des astreintes et la gestion des ruptures de service, chaque entreprise fait preuve de moyens adéquats et conséquents pour faire face aux exigences contractuelles si bien qu'il est proposé d'attribuer à chacune la note maximale.

En matière de qualité d'information et de traçabilité chaque candidat propose des mesures conformes aux souhaits de la commune : cahier de chaufferie, plate-forme en ligne, compte-rendus réguliers et réunions de point contractuel. La note maximale est proposée.

Concernant les actions mises en place pour limiter les rejets dans l'environnement, les entreprises ENGIE et DALKIA ne proposent pas d'action très concrète et en lien avec le marché pour limiter les émissions/rejets dans l'environnement, il est proposé la note « moyen » soit 1,2 points.

Les entreprises IDEX et SOLOREC proposent des idées plus concrètes en ce sens, il est proposé la note « bon » soit 2,1 points.

En matière d'engagements de performances, Dalkia propose les meilleurs taux de mixité (90-10), IDEX le plus bas taux de pertes réseaux (16 ou 17% selon offre de base ou variante) et Engie le meilleur rendement chaudière bois dans sa variante 1 (84%). L'analyse de rendement de la variante 2 d'ENGIE est autonome car concernant une chaudière bio-gaz et non bois.

Les points sont répartis proportionnellement sur ces différents critères.

Concernant les prix des prestations, exposés dans le compte-rendu de la CAO du 23 novembre 2020 (ouverture des plis), les points sont attribués proportionnellement selon le coût annuel estimatif total sur la base de 3 500 MWh produits.

A noter des erreurs d'additions sur les DQE de SOLOREC et IDEX pour la variante qui peuvent être corrigés en tant qu'erreurs purement matérielles.

Sur ce critère, les variantes et les offres de base sont évaluées de façon autonome.

Des demandes de précisions sont proposées concernant ENGIE et IDEX concernant les prix P1-3 (abonnement gaz) et P1-5 (location poste gaz).

2°/ Décision de la commission d'appels d'offres :

Une négociation n'est pas possible car nous sommes en procédure d'appels d'offres, seuls des compléments d'informations peuvent être demandés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission rend pour avis de consulter les entreprises ENGIE et IDEX sur les éléments de prix évoqués précédemment afin d'obtenir des éléments complémentaires pour l'analyse, et de se réunir le vendredi 11 décembre pour l'attribution du marché au regard des éléments à venir.

3°/ Autres dossiers :

Les dossiers à venir pour les commissions suivantes concernent :

-Marché public d'assurance communale.

La séance est levée à 18h45.

VAGNEY, Le 08 décembre 2020,

Le Maire,

Didier HOUOT

